

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD
Laurent LAVAISSIERE
Muriel BORRELY-DUBINI

Directrice du CIAS Grand Lac
Directeur Général des Services
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27.09.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 3 octobre 2024 a été transmis le 27 septembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38032 Grenoble Cedex 03). Le recours gracieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241003-DELIB77-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241003-DELIB77-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

DÉLIBÉRATION

N : 1

Année : 2024

Exécutoire le : 09 OCT. 2024

Publiée/Notifiée le : 09 OCT. 2024

Publiée le : 09 OCT. 2024

ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de nommer un(e) secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Le Conseil d'administration propose de désigner : Pascale GLOUANNEC

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désignation de Pascale GLOUANNEC en tant que secrétaire de séance

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,
Pascale GLOUANNEC



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20241003-DELIB77-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Acte à classer

DELIB77

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-09T08-18-21.01 (MI256061529)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20241003-DELIB77-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Désignation d'une secrétaire de séance

Date de décision : 03/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [1 DELIB AG Désignation du secrétaire de séance.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Page de garde CA 03102024.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/10/24 à 12:12

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Mis à jour

Date 08/10/24 à 16:22

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Transmis

Date 09/10/24 à 08:18

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Accusé de réception

Date 09/10/24 à 08:25